

Mmes et MM. les Présidents(es) et correspondants des clubs,
Mmes et MM. les Présidents(es) des Comités départementaux,
Mmes et MM. les Délégués départementaux des
Homologations,
Mmes et MM. les membres du Comité de Direction de Ligue,
Les secrétariats des Comités départementaux
Les permanents de Ligue

Circulaire Tournois 2025

Dijon, le 12 février 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver diverses informations concernant l'organisation des **tournois de l'année sportive 2025, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.**

Pour les **Tournois d'hiver**, vos demandes d'homologation doivent être saisies via ADOC. Votre Délégué départemental « Homologation » (coordonnées dans la présente circulaire) recensera toutes les demandes afin de permettre une harmonisation. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur la nécessité de saisir lesdites demandes pour le :

15 avril 2024, dernier délai : pour les tournois se déroulant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024.

15 juin 2024, dernier délai : pour les tournois se déroulant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.

Pour les **Tournois d'été**, la procédure est identique, la date limite de saisie étant le **15 janvier 2025, dernier délai, pour les tournois se déroulant du 1^{er} avril au 31 août 2025.**

Les tournois des Licenciés du Club (ex « interne ») devront respecter ces mêmes périodes de saisie.

Les tournois Galaxie et TMC dames et messieurs ne sont pas soumis à ces règles.

Chaque Comité organisera sa ou ses réunions d'harmonisation dans les 15 jours qui suivent les dates butoirs. Des modifications et ou ajustements pourront vous être ainsi demandés. A l'issue de ces dates, vos demandes seront homologuées par la Ligue.

En cas de problème d'harmonisation de dates de tournois entre clubs d'un même département, c'est le Comité départemental qui aura la responsabilité de prendre la décision adaptée.

Bons tournois à tous.

Olivier DE MARCH
Responsable Régional des Homologations



MEMO TOURNOIS ANNEE SPORTIVE 2025

TOURNOIS d'HIVER : tournois se disputant entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 mars 2025.

Les demandes d'homologation sont à **saisir impérativement avant le**

DATE MAXI HOMOLOGATIONS	PERIODE CONCERNEE du TOURNOI
15 AVRIL 2024	1 ^{er} septembre au 31 décembre 2024
15 JUIN 2024	1 ^{er} janvier au 31 mars 2025

TOURNOIS d'ETE : tournois se disputant entre le 1^{er} avril et le 31 août 2025.

Les demandes d'homologation sont à **saisir impérativement avant le 15 JANVIER 2025**, dernier délai.

Les tournois non homologués dans les délais ne seront pas pris en compte et feront l'objet d'un examen du délégué départemental concerné.

**Les tournois sont consultables sur le site :
<https://tenup.fft.fr/recherche/tournois>**

VOS DELEGUES « HOMOLOGATION DES EPREUVES INDIVIDUELLES »

DEPARTEMENT	CONTACT
COTE D'OR	Annie JOUIN - ☎ 06.83.28.66.25 - jouin.philippe@bbox.fr
DOUBS	Emmanuel GUILLEMIN – ☎ 06.21.49.13.09 - guillemin.emmanuel@sfr.fr
JURA	Véronique MEJEAN - ☎ 06.82.27.48.79 - mejeanveronique@orange.fr
NIEVRE	David PICCINELLI - ☎ 06.77.48.07.62 – david.piccinelli@fft.fr
HAUTE SAONE	Renald JAMES - ☎ 07.89.88.98.97 - renaldjames7@gmail.com
SAONE ET LOIRE	Adrien NICOLAÏ - ☎ 06.56.77.23.60 - adrien.nicolai@fft.fr
YONNE	Didier MARTIAS - ☎ 06.72.79.88.43 - didier@dmartias.fr
TERRITOIRE DE BELFORT	Céline THIMEL - ☎ 06.01.78.19.40 - celine.thimel@fft.fr



Le club devra :

- Composer un Comité de Tournoi de 3 personnes (excepté le juge-arbitre), **OBLIGATOIRE**, pour l'enregistrement de l'homologation,
- Attendre l'acceptation du juge-arbitre choisi et à jour dans sa qualification JA.T1 ou JA.T2, lequel sera averti, via son compte AEI/MOJA.
- S'engager à ce que le juge arbitre désigné soit à jour de sa qualification et que ses attributions soient en conformité avec la nature de l'homologation demandée.

Sans l'acceptation du juge-arbitre, ni de la connaissance du Comité de Tournoi, l'homologation ne pourra être enregistrée.

Les taxes tournois se feront par prélèvement bancaire.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre référent départemental des homologations ou le secrétariat de Ligue au 07 56 21 16 40.

TAXE DE TOURNOIS 2024 (à titre informatif car les montants des redevances fédérales 2025 ne sont pas connus à ce jour)

La catégorie du tournoi est définie par le montant des prix attribués en *ESPECES et en LOTS*. En effet, la valeur des lots demandée sur la feuille d'homologation doit être affichée et entre en compte pour la détermination de la catégorie du tournoi (Total des Prix = Espèces + Lots) :

- Hors catégorie (+ de 4 600 €)	550 €
- 1ère catégorie (de 2 301 € à 4 600 €)	275 €
- 2ème catégorie (de 1 201 € à 2 300 €)	138 €
- 3ème catégorie (1 200 € ou moins)	70 €
- TMC Multi-Chances	30 €
- Tournoi des Licenciés du club (ex-Tournoi interne)	30 €
- Tournoi Beach Tennis/Padel	30 €
- Tournoi Tennis fauteuil	28 €
- Tournois jeunes (licenciés du club et Open)	Gratuité

HARMONISATION DES DATES DE TOURNOIS

Critères de Priorités

- **Tournois hors catégorie, ATP, ITF ou nationaux,**
- **Dates identiques à celles de l'année sportive 2024,**
- **Déroulement normal du tournoi 2024,**



- **Date d'ancienneté du tournoi,**
- **Respect impératif des délais.**

Pour les tournois d'hiver, une harmonisation sera opérée par les délégués des homologations des épreuves individuelles des huit départements. Au vu des demandes, chaque délégué déterminera s'il convient de la faire par téléphone ou de provoquer une réunion.

Pour les tournois d'été, une réunion des Présidents, juges-arbitres ou responsables de chaque club organisant un ou plusieurs tournois (jeunes, seniors ou seniors plus) aura lieu dans chaque département aux fins d'harmonisation définitive.

Les dates vous seront communiquées ultérieurement par votre Comité Départemental.

ORGANISATION DES TOURNOIS

Au cours des réunions d'harmonisation, il sera également débattu, avec les responsables de la Ligue, de toutes les questions relatives à l'organisation des tournois et, notamment, de toutes les charges et obligations incombant aux clubs. Il sera fait également le bilan des tournois ayant été organisés dans chaque département.

N'oubliez pas de faire figurer le numéro d'homologation de votre tournoi sur vos affiches.

TOUTE CETTE ORGANISATION CONCERNE EGALEMENT LES TOURNOIS DES LICENCIÉS DU CLUB.

Rappel :

1) La durée maximum d'un tournoi ne devra pas dépasser six semaines (tournois des Licenciés du Club compris), sauf réglementation particulière d'un Comité départemental, susceptible d'en réduire la durée.

2) Un club qui souhaite changer de date de tournoi ou qui crée un nouveau tournoi assistera obligatoirement à la réunion d'harmonisation de son département.

En l'absence d'un représentant, l'harmonisation se fera en fonction des dates demeurant disponibles dans le projet de calendrier et en respectant les critères de priorité.

3) En cas de problème d'harmonisation de dates de tournois entre clubs d'un même département, c'est le Comité départemental qui aura la responsabilité de prendre la décision adaptée.

En cas de problème d'harmonisation de dates de tournois entre clubs de départements différents, la décision reviendra au Comité de direction de la Ligue.

4) Les JAT1 sont compétents pour organiser, au sein du club dans lequel ils sont licenciés, des tournois internes, des tournois NC et 4^{ème} série, des tournois de jeunes (sauf ceux dont l'homologation requiert un JAT2 ou une qualification supérieure), des tournois multichances et toute compétition de Beach Tennis ou de Tennis Fauteuil.

